



Maison de l'urbanisme
LORRAINE-ARDENNE

Bulletin de liaison

Un territoire, des lieux de vie

Belgique - België
P.P. - P.B.
6700 Arlon centre
BC20853

trimestriel · octobre - novembre - décembre 2013 · bureau de dépôt: 6700 Arlon centre · P911732

La Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne vous souhaite une bonne année 2014

Un bulletin de liaison sous le signe du changement

Bien que ce bulletin de liaison soit le dernier de l'année 2013, il est le premier d'une nouvelle mouture. Remis à neuf, il fait partie d'une action de plus grande envergure: le renouvellement de la communication de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne.

Dans ce numéro, découvrez nos nouveautés: site web, newsletter, brochure de présentation.

Ce renouvellement ne se fait pas à un moment anodin. Dès à présent, les révisions du SDER et du CoDT font partie intégrante de l'actualité de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. La Maison de l'urbanisme vous informera sur les changements en cours. Et ce sans plus tarder, car le présent numéro est en partie axé sur un concept abordé dans le SDER: la densification. Objet du colloque de la CPDT du 26 novembre dernier (dont un résumé vous attend en page trois), cette thématique constituera également le fil rouge d'une rubrique récurrente dans les bulletins à venir.

Bref, un bulletin tout frais sur une actualité brûlante!

Le SDER, ça vous concerne!

Si vous avez raté les séances d'information sur le SDER, ces quelques lignes sont pour vous. Le SDER dessine le cadre de vie quotidien de tous les wallons. Son projet a été adopté le 7 novembre dernier par le Gouvernement wallon et est actuellement soumis à enquête publique jusqu'au 13 janvier.

Il se décline en quatre parties:

- **un projet de territoire ouvert et partagé:** le SDER propose une vision à l'horizon 2040 en vue de répondre aux défis démographiques, sociaux, économiques, énergétiques et climatiques.
- **des objectifs ambitieux:** au nombre de cent, ils se déclinent en quatre piliers (logement, économie, mobilité et ressources).
- **une structure territoriale affirmant le caractère pluriel de la Wallonie**
- **des mesures opérationnelles** réparties suivant cinq thématiques: développement, mobilité, partenariat, ressources et urbanisme.

Envie d'informations complémentaires? Consultez le document sur le site internet <http://SDER.wallonie.be> ou demandez une version papier au 0800/11 901.

Participez à l'enquête publique en envoyant vos observations et réclamations à l'adresse électronique SDER@ICEDD.be ou en les déposant dans une des 262 communes wallonnes.



Commémorations 14-18:
2^e appel à projets



Votre commune organise un événement de grande envergure lié à la première Guerre mondiale présentant un intérêt majeur et symbolique pour la Wallonie? Faites-en un projet et soyez peut-être retenus dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Gouvernement wallon jusqu'au 15 janvier 2014! Critères de sélection et formulaire d'inscription sur www.commemorer14-18.be



« C'est arrivé près de chez vous »:
quatre nouvelles fiches

Venez découvrir les quatre derniers projets: le château du Faing à Jarmoigne, le parc du couvent des Sépulcrines à Bouillon, la salle Pierlot à Cugnon et la ferme de Clémarais à Aubange.



Le SDER: un sujet qui a fait débat
Le 17 décembre dernier, la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne et l'association internationale Ruralité-Environnement-Développement ont organisé une soirée-débat sur les enjeux du SDER. Découvrez les résultats dans la newsletter de janvier.

Communication : de nouveaux outils pour vous aider à mieux comprendre le territoire

Un site web remis à neuf

Après des années de bons et loyaux services, le site internet de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne fait peau neuve ! Plus clair, plus coloré, le nouveau site internet vous propose également une arborescence complètement revue pour faciliter votre navigation :

- une page d'accueil qui vous renseigne sur les dernières informations concernant la Maison de l'urbanisme (activités, publications...) mais également des accès rapides vers des dossiers « spécifiques » (SDER, Prix d'architecture durable en province de Luxembourg...).
- une rubrique « qui sommes-nous ? » vous dit tout sur la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne : sa mission, son expérience, son territoire et son éventail d'actions.
- un onglet « Nos activités » vous permet de découvrir nos actions suivant diverses catégories : activités pédagogiques, réseau de communes, colloque interrégional,...
- une rubrique « nos publications » vous fait (re)découvrir les publications de la Maison de l'urbanisme, ses bulletins de liaison et sa rubrique « c'est arrivé près de chez vous » ainsi que les publications de la Fondation rurale de Wallonie.
- une recherche au moyen de diverses thématiques : patrimoine, espace public, architecture, aménagement du territoire, urbanisme.
- une page de liens vers d'autres sites internet utiles.

Bref, un outil tout beau, tout chaud que la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne vous invite à consulter sans plus tarder !



Pas le temps de surfer sur internet ? Une solution : la newsletter

Envie de vous tenir informé des dernières nouvelles concernant la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne ? Envie d'une information brève mais efficace ? La Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne vous propose sa nouvelle newsletter. À intervalle régulier, elle vous renseigne sur les activités, les publications et autres événements liés à la Maison de l'urbanisme en quelques lignes seulement.

Besoin d'un renseignement complémentaire sur un sujet qui y est traité ? Des liens vous redirigent vers le site internet. Ainsi, plus de temps perdu à chercher un élément sur le net.

Vous n'êtes pas encore inscrit ? Ne perdez plus de temps et complétez le formulaire en bas de la page d'accueil du nouveau site internet de la Maison de l'urbanisme.

Votre préférence va au format papier ?

Pas de problème ! « Aménagement du territoire et urbanisme : que peut faire pour vous la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne ? », c'est le titre de la brochure que vient de diffuser la Maison de l'urbanisme aux communes et aux CCATM de son territoire d'action ainsi qu'aux élus provinciaux et à différents acteurs locaux. Du besoin d'information au développement du territoire en passant par l'architecture et le paysage, ses actions sont présentées de manière dynamique, concrète et illustrée.

Cette publication peut être envoyée sur simple demande. Elle est également téléchargeable sur le site de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne.



Densification et qualité de vie : quel projet pour le territoire wallon ?

Cette question a été développée lors du colloque annuel de la CPDT qui s'est tenu au palais des congrès de Liège le 26 novembre dernier. Il ne s'agit pas ici de faire la synthèse de cette manifestation mais d'épingler quelques-uns des apports de la journée.

Des exposés qui mettent en lumière la complexité du sujet

La journée se déclinait en deux grandes périodes.

1. Les approches transfrontalières de la densification

- La réflexion comparative France/Pays-Bas/Grande Bretagne sur la question de la densité urbaine était d'une grande qualité et attirait notre attention sur la nécessaire évaluation des politiques menées. Car dans la pratique, les liens entre densification et maîtrise de la mobilité n'apparaissent ni simples, ni automatiques.
- Les expériences suisses et luxembourgeoises donnaient chacune des éclairages différents et nous rappelaient que les intentions, si bonnes soient-elles, ne sont pas toujours suivies d'effets si une politique foncière efficace n'accompagne pas le processus de densification.
- Enfin, avant la pause de midi, David Miet nous a livré un apéritif «Bimby» tout en fraîcheur ! Mais la voie de la densification douce est-elle appropriée à notre territoire ? Certains habitants de quartier pavillonnaire sont-ils vraiment prêts à construire une seconde maison au fond de leur jardin ? Par son côté novateur, son échelle humaine et son approche progressive, Bimby mérite toutefois plus qu'un haussement d'épaules...

2. Des recherches pour répondre aux défis de la densification en Wallonie

- L'après-midi était consacrée à l'état d'avancement des recherches de la CPDT. La délicate question de la gentrification des quartiers urbains y était notamment abordée avec bon sens. Ces exposés nous ont finalement mis l'eau à la bouche sans nous livrer leurs résultats, encore en construction...

Envie d'en savoir plus ? Les conférences sont disponibles sur le site de la CPDT : www.cpd.be

Une participation ludique des Maisons de l'urbanisme

Les organisateurs avaient aimablement proposé aux six Maisons de l'urbanisme de participer au colloque via un stand dans le hall du palais des congrès, parmi les expositions sur le thème de l'habitat dense déployées à cette occasion.

Les Maisons de l'urbanisme Lorraine-Ardenne, Famenne-Ardenne, de l'arrondissement de Philippeville, du Brabant wallon, de Liège-Huy-Waremme et d'Espace-environnement Charleroi ont ainsi proposé durant les pauses du matin et de midi une activité ludique aux congressistes.

Il s'agissait de placer sur un plateau de jeu figurant un village une série de nouveaux logements à l'aide de petits cubes en bois, en fonction du contexte ou encore de nouvelles implantations économiques... Quelques participants se sont volontiers prêtés au jeu ! A cette occasion, les Maisons de l'urbanisme ont pu constater un intérêt croissant pour leurs missions et leurs actions, notamment pédagogiques, pour les petits comme pour les grands.



Densité versus densification

Nouvelle formule du bulletin de liaison, nouvelle rubrique ! L'année 2014 sera sans doute celle du nouveau SDER. Un des cinq principes sur lesquels s'appuie cette nouvelle vision pour le territoire wallon est le *principe de renforcement des centralités selon lequel il y a lieu de privilégier le renouvellement, la mixité fonctionnelle et sociale et la densification des centralités urbaines et rurales*. Son corollaire est notamment une meilleure gestion des densités de logements. L'objectif de cette nouvelle rubrique est de vous aider à mieux comprendre ce concept de densité appliquée aux différents territoires.



Un bâti consommateur d'espace.

Au fil des numéros, vous découvrirez différents aspects de ces concepts. Au menu de cette rubrique :

- « avant toute chose, un peu de théorie » (n°61)
- « que préconise le (projet de) SDER ? » (n°62)
- « ces densités fortes qui inquiètent » (n°63)
- « quand faible densité rime avec paysage mité » (n°64)
- « densifier dans les villages, oui mais comment ? » (n°65)

Avant toute chose, un peu de théorie

Afin que chaque lecteur possède le même lexique concernant la densité et la densification, ce premier numéro est l'occasion de redéfinir ces concepts.

Le terme « **densité** » est formulé généralement sous forme d'un rapport entre une quantité d'éléments représentant le contenant (nombre de logements...) ou le contenu (nombres d'habitants...) et un espace de référence (surface...). Afin que cet indicateur soit correctement interprété, les divers éléments qui le composent doivent être précisément définis. Par exemple, il est important de préciser le type de superficie considéré :

- superficie brute : il s'agit de la totalité du territoire considéré c'est-à-dire les zones bâties et leur environnement (voirie, espace public, cours d'eau...).
- superficie nette : elle ne considère que les parcelles affectées au bâti et ses espaces privatifs (jardins, parkings...).

La densité peut donc être calculée pour toute une série de choses, y compris le bâti. Mais attention, cette densité du bâti ne conditionne pas une forme urbaine particulière. Notons également qu'il s'agit d'un indicateur quantitatif (densité réelle) qui ne renseigne en rien sur l'aspect qualitatif de la densité (densité perçue).



Ici, trois typologies de bâtiments bien distinctes pour une même surface habitable (192m²) et une superficie de parcelle identique (2,43 ares) : un immeuble à appartements, des maisons mitoyennes de type R+2 et des maisons bi-mitoyennes de type R+1.



Quand densité rime avec qualité.

Au sens démographique et géographique, le terme « **densification** » se définit comme une « augmentation de la densité ». Au sens urbanistique, le terme désigne à la fois les processus (augmentation de la densité de logements, de bâti...) et les moyens d'action pour y arriver (division d'une parcelle ou d'un logement pour y accueillir un ménage supplémentaire, démolition et reconstruction d'une forme bâtie plus dense...). Ces processus et moyens d'actions de la densification peuvent se manifester tant sur l'organisation du bâti, l'espace privé, que sur l'organisation des voiries et des espaces publics (afin de gagner de nouveaux espaces constructibles).

La densification est souvent perçue comme menant à une diminution de la taille des logements et à une promiscuité des individus. Or, c'est le moyen d'action mis en place qui détermine l'impact sur la taille des logements. Si la division d'une habitation conduit effectivement à la réduction de la taille des logements, ce n'est pas forcément le cas lors d'une division de parcelle.

Densité et densification sont deux notions étroitement liées. En fonction de la politique d'aménagement du territoire retenue et de l'échelle à laquelle on travaille, elles interviennent cependant de façon différente :

- au niveau du bassin de vie et de la commune : pourquoi et où densifier ? Notre prochaine rubrique abordera cette problématique en lien avec le projet de SDER.
- à l'échelle du bourg, du village ou du quartier de ville : quel seuil de densité ? quelle forme urbaine ?
- au sein de l'îlot, de l'éco-quartier : comment matérialiser cette densité pour un cadre de vie qualitatif ?

Sources

- note de recherche de la CPDT « Densité et densification : proposition d'un lexique pour les tissus urbanisés en Wallonie »
- M. Smoos « Un enjeu fondamental pour les communes wallonnes : quelle densité urbanistique pour quelle qualité de vie ? »

Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne a.s.b.l.

rue des Potiers, 304 - 6717 ATTERT

tél.: 063/22 98 16 | fax: 063/23 22 29

email: info@murla.be | www.murla.be

Avec le soutien de la Wallonie